



SMLH82



ANMONM82



CG-VM82



AOR82



ASOR82

Madame, Monsieur,

Les Conseils d'Administration des cinq associations SMLH82, ANMONM82, CG-VM82, AOR82, ASOR82 vous proposent de nous réunir une nouvelle fois dans le cadre d'une sortie « culturelle », organisée par l'ANMONM82, qui se déroulera le :

Mercredi 25 septembre 2024 pour une escapade touristique en pays de Bergerac

Programme de la journée

06H45 : Rendez-vous sur le parking d'Eurythmie à Montauban.

10H00 : Découverte du quartier historique de Bergerac.

11H30 : Visite du Musée Costi et de Dordonha (espace muséographique dédié au patrimoine et à la culture du Périgord).

12H45 : Déjeuner traditionnel au restaurant « Bellevue ».

15H00 : Balade en Gabarre.



16H15 : Visite – Dégustation dans le domaine viticole « Les Verdots » à Conne de Labarde ~ 17H15 : Retour sur Montauban.



Prix de la journée : 50 euros par personne (Visites guidées, gabarre, repas).

Les 5 associations prennent à leur charge la totalité du prix du transport.

(Attention : le nombre de places étant limité à 55, les réservations se feront au fur et à mesure de la réception des chèques)

Avec nos remerciements et en espérant nous retrouver nombreux, nous vous prions, Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de notre dévouement.

Les Présidents

Lt-Colonel BON
SMLH 82

Lt-Colonel LEBRUN
ANMONM 82

M. BOISSINOT
CG-VM 82

Colonel WIERZBINSKI
AOR 82

Lieutenant NICLAUSSE
ASOR 82



Bulletin de participation, à adresser pour le **mercredi 18 septembre 2024** dernier délai
à **Madame RICO Mireille – 249, boulevard Alsace-Lorraine - 82000 Montauban**

Tél : 06 10 16 60 63 – Email : mireille.rico@yahoo.com

Mr, Mme participera à la sortie Bergerac du 25 septembre 2024.

Il (elle) sera accompagné(e) de personne(s).

Souhaite pouvoir bénéficier d'une aide au transport : OUI NON

Ci-joint, un chèque d'un montant de 50 € x = € (chèque à établir à l'ordre de : ANMONM82)

A noter : Suivant le contrat avec l'Office du Tourisme, un désistement après le vendredi 20 septembre ne pourra faire l'objet d'un remboursement.